

RÉUNION DU CONSEIL

1 JUIN 2020

Lundi, le 1^{er} jour du mois de juin 2020, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prospere-de-Champlain est tenue à huis clos par vidéoconférence en raison de la Covid-19 à compter de 19 heures, à laquelle sont présents :

Mme France Bédard, mairesse;
Mme Line Toupin, conseillère;
M. Louis-Philippe Gravel, conseiller;
M. Michel Croteau, conseiller;
M. Patrice Moore, conseiller;

Sont absentes :

Mme Amélie Caron, conseillère;
Mme Chantal Dansereau, conseillère;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Sandra Turcotte.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 4 mai 2020
4. Approbation des comptes et salaires
5. Affaires nouvelles
 - 5.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Approbation des écritures de régularisation
 - b) Réouverture de l'hôtel de ville
 - c) Entretien ménager - contrat à renouveler
 - 5.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.3. TRANSPORT
 - a) Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration
 - b) Épandage d'abat-poussière
 - 5.4. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 5.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - a) Entente intermunicipale pour l'application de la réglementation en matière d'urbanisme et d'environnement
 - b) Autorisation à l'inspectrice en bâtiment d'émettre un constat d'infraction
 - 5.6. LOISIR ET CULTURE
 - 5.7. AUTRES
 - a) Demande de soutien financier pour le service sacs d'école

- 5.8. CORRESPONDANCES
- 5.9. Compte-rendu des dossiers des élus
- 5.10. Compte-rendu de la Mairesse concernant la dernière réunion de la MRC des Chenaux
- 5.11. Autres questions relatives aux sujets de la séance
- 5.12. Période de questions diverses
- 5.13. Clôture de la séance

2020-06-60
3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MAI 2020

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 4 mai 2020 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire 4 mai 2020 à 19h00.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2020-06-61
4. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES

Il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : les prélèvements déboursés du mois de mai 2020 portant les numéros 2767 à 2786 inclusivement, pour une somme globale de 72 405.15 \$. Les comptes à payer portant les numéros 10928 à 10959 inclusivement et totalisant la somme de 45 174.53 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5. AFFAIRES NOUVELLES

5.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2020-06-62
5.1.a) APPROBATION DES ÉCRITURES DE RÉGULARISATION

CONSIDÉRANT que les écritures du journal général doivent être approuvées par le maire ou un membre du conseil municipal;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver les écritures du journal général faites au mois de décembre 2019, et janvier à avril 2020. Les journaux des écritures sont conservés dans le livre des procès-verbaux comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2020-06-63

5.1.b) RÉOUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT que la municipalité peut, par résolution, procéder à la réouverture de l'hôtel de ville pour certains services essentiels;

CONSIDÉRANT que toutes les mesures d'hygiène nécessaires pour la protection des employés, ainsi que des citoyens, ont été mises en place;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser la réouverture de l'hôtel de ville à partir du 2 juin 2020, aux conditions suivantes:

- Les heures d'ouverture sont les mêmes que d'habitude, soit du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, et le bureau est fermé le vendredi.
- Seuls les paiements de taxes, par chèque ou débit, le service interac et les demandes de permis seront traités.
- Pour se présenter à l'hôtel de ville, les citoyens devront prendre rendez-vous et ne présenter aucun symptôme de rhume ou grippe.
- La désinfection des mains est obligatoire à l'entrée et à la sortie, ainsi que le respect du 2 mètres de distanciation.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2020-06-64

5.1.c) ENTRETIEN MÉNAGER - CONTRAT À RENOUVELER

Il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE renouveler le contrat d'entretien ménager des édifices municipaux avec l'entreprise René Dessureault enr. pour une période de 6 mois, soit du 1er juin 2020 au 30 novembre 2020, selon les conditions stipulées au contrat, au même tarif que l'année précédente, soit 4 174.98\$ (taxes non incluses);

DE prendre les fonds à même le montant budgété à cette fin;

D'autoriser la mairesse, Mme France Bédard et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Sandra Turcotte à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat d'entretien ménager.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.3 TRANSPORT

2020-06-65

5.3.a) PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain a l'intention d'effectuer des travaux de réfection sur son réseau routier au cours de l'été 2020, et pour ce, elle sollicite une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration (PPA-CE)

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE demander à la députée de Champlain, Mme Sonia Lebel, une aide financière de 20 000,00 \$ pour la réalisation des travaux prévus au montant de 22 435,00 \$, tel que décrit sur le document B, formulaire de demande de subvention du programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE).

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2020-06-66

5.3.b) ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'épandage d'abat-poussière pour la période estivale;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire procéder à l'épandage d'abat-poussière liquide plutôt qu'en flocons;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie Somavrac c.c. pour un prix de 0.3345 \$ le litre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'octroyer le contrat à la compagnie Somavrac c.c. de Trois-Rivières pour 22 000 litres de chlorure de calcium au montant de 0.3345 \$ le litre;

D'étendre l'abat-poussière liquide aux endroits suivants :

1.2 km sur la route Pronovost;
1 km sur le chemin Massicotte;
2.5 km du rang Saint-Charles;
1.4 km sur la route Manitou;
0.9 km sur la route de Saint-Prospér;
1 km sur chemin Saint-Édouard.;
1 km route de la Station

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.4 HYGIÈNE DU MILIEU

5.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2020-06-67

5.5.a) ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

Considérant que la municipalité régionale de comté (MRC) des Chenaux offre un service d'urbanisme visant l'application de la réglementation

d'urbanisme et celle relative à l'environnement au bénéfice des municipalités intéressées;

Considérant que les municipalités de Batiscan, Champlain, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Saint-Narcisse, Saint-Prosper-de-Champlain et Saint-Stanislas sont déjà parties à une entente avec la MRC des Chenaux;

Considérant que l'entente intermunicipale pour l'application de la réglementation en matière d'urbanisme et d'environnement sera échu le 31 décembre 2020;

Considérant qu'un comité de travail, composé de représentants des municipalités parties prenantes à l'entente et de représentants de la MRC des Chenaux, a élaboré des scénarios en vue d'une prolongation de l'entente;

Considérant que le scénario recommandé par le comité de travail a été présenté à ce conseil lors d'une séance préparatoire;

Considérant qu'à la suite de la présentation de la proposition du comité de travail, les municipalités parties prenantes à l'entente doivent signaler leur intérêt à poursuivre ou non selon le principe d'une entente intermunicipale;

Considérant que selon le nombre de municipalités qui participeront à une nouvelle entente, un nouveau protocole sera soumis aux municipalités pour adoption;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

Que le conseil de la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain accepte de poursuivre le processus visant à reconduire l'entente intermunicipale pour l'application de la réglementation en matière d'urbanisme et d'environnement selon les termes de la proposition du comité de travail.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2020-06-68

5.5.b) AUTORISATION À L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT D'ÉMETTRE UN CONSTAT D'INFRACTION

CONSIDÉRANT qu'un avis d'infraction a été émis le 19 décembre 2019 au contrevenant habitant au 1300 rue principale, avec un délai de quatre-vingt-dix jours pour remédier à la situation;

CONSIDÉRANT que plusieurs infractions avaient été relevées et qu'une seule a été corrigée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser l'inspectrice en bâtiment à émettre un constat d'infraction au long et de demander une requête pour la remise en état des lieux. Un délai de 15 jours pour nettoyer la cour et enlever le gravier et un délai de 30 jours pour effectuer le reste des travaux énumérés dans l'avis d'infraction du 19 décembre 2019.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.6 LOISIR ET CULTURE

5.7 AUTRES

2020-06-69

5.7.a) **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LE SERVICE SACS D'ÉCOLE**

CONSIDÉRANT la demande financière du Fonds Communautaire des Chenaux pour le service Sacs d'école, au montant de 200,00 \$;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 100,00 \$ a été budgété pour l'année en cour à cet effet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accorder un montant de 100 \$ au Fonds Communautaire des Chenaux, afin de leur venir en aide dans leur démarche de soutien aux enfants de la MRC des Chenaux qui proviennent de famille à faible revenu et ainsi leur offrir des articles scolaires gratuitement.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.8 **CORRESPONDANCES**

5.9 **COMPTE-RENDU DES DOSSIERS DES ÉLUS**

Amélie Caron se joint à la réunion à 19h32.

5.10 **COMPTE-RENDU DE LA MAIRESSE CONCERNANT LA DERNIÈRE RÉUNION DE LA MRC DES CHENAUX**

5.11 **AUTRES QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE**

5.12 **PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES**

2020-06-70

5.13 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 19h35

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

France Bédard
Mairesse

Sandra Turcotte
Directrice générale et
secrétaire-trésorière